

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que le conseil communal dans sa séance du 5 mars 2024 a approuvé le projet de re-lotissement présenté par le bureau GEOLUX G.O., concernant les parcelles de terrain inscrites au cadastre de la commune de Mondercange sous les numéros 549/3666 et 549/3667 d'une contenance de 16a48, section E de Bergem.

Ce règlement communal est déposé à la maison communale au service «aménagement communal» conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Mondercange, le 6 mars 2024

pour le collège des bourgmestre et échevins,



Jeannot Fürpass
bourgmestre



Nadine Braconnier
secrétaire